



Portrait régional de l'eau

Montréal (Région administrative 06)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de Montréal du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de Montréal.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[9. Initiatives locales](#)


[Annexes](#)





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Montréal (Région administrative 06)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

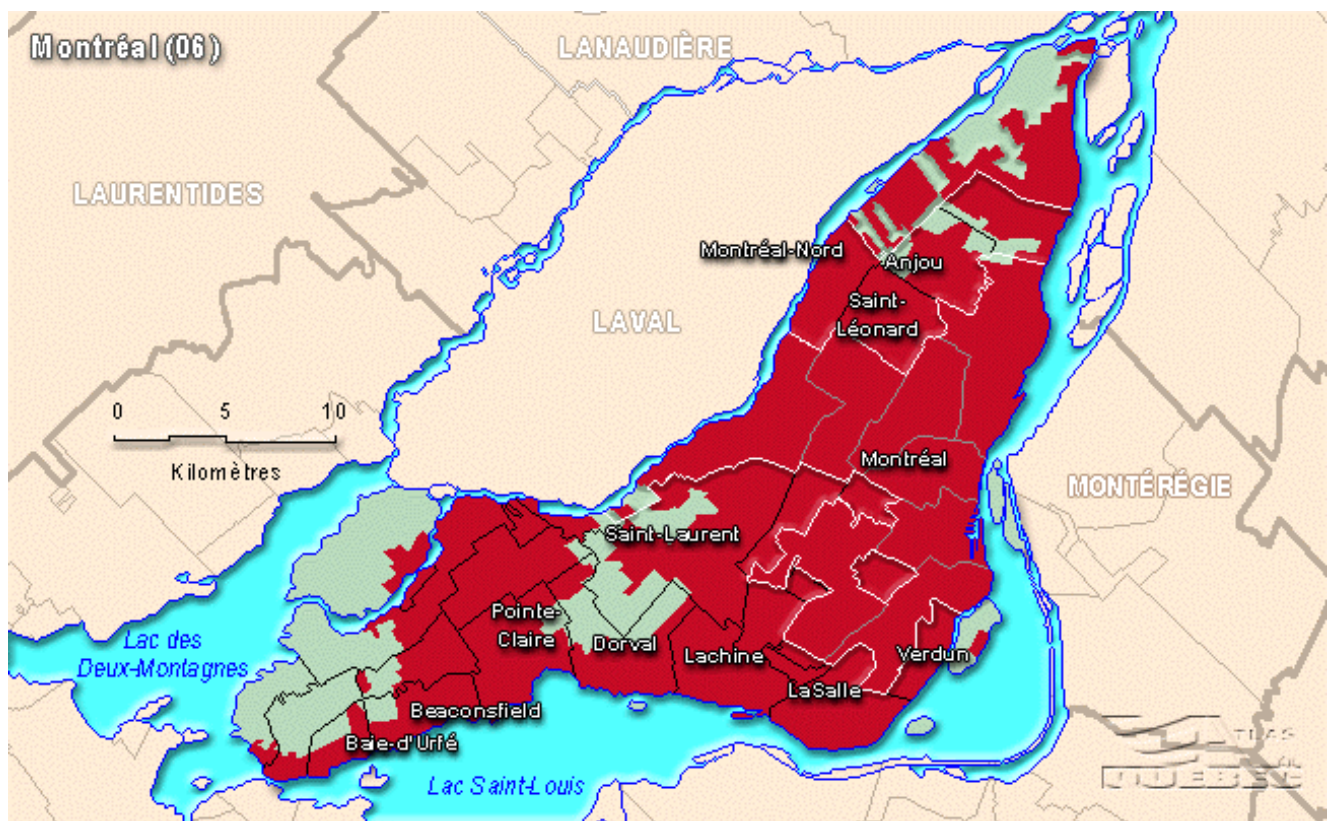
[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Référence la plus récente](#)

1. Portrait socio-économique de la région

La région de Montréal est l'une des moins étendues du Québec. Son territoire, qui correspond à celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), s'étend sur environ 500 km². Il est bordé par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Louis) ainsi que par le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Ses régions limitrophes sont celles de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

Avec une population estimée à plus de 1 806 000 personnes réparties dans 28 municipalités, elle est de loin la région la plus peuplée du Québec. Parmi les traits démographiques importants, on note le vieillissement de la population et la part croissante de la population immigrante. Toute la région est urbanisée, mais les secteurs à forte densité de population sont situés dans le centre et l'est de l'île et les moins peuplés dans ce qu'il est convenu d'appeler le West Island.

Comptant plus du quart de la population québécoise, plus du quart de l'activité manufacturière québécoise et 37 % des emplois disponibles au Québec, la région de Montréal se présente comme la métropole du Québec. Malgré une tendance à la baisse, le secteur secondaire occupe près de 22 % des personnes actives. Les établissements manufacturiers sont surtout localisés dans les villes de Montréal, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Montréal-Nord, Anjou, Pointe-Claire, Lachine et Dorval. Il y a sur le territoire de la ville de Montréal-Est un secteur industriel important qui regroupe les raffineries de pétrole de la région et des industries de la chimie.

Une bonne partie des emplois manufacturiers appartient encore aux secteurs traditionnels (textile, vêtement, aliments et boissons, etc.). Les dernières années ont cependant vu l'émergence et le développement d'industries plus modernes, dont les activités sont souvent liées à l'exportation, telles que l'industrie pharmaceutique et l'industrie aérospatiale. Le secteur tertiaire est toutefois le secteur dominant de l'économie montréalaise, avec plus des trois quarts des emplois de la région. Sous l'effet du développement et de la diffusion de nouvelles technologies, plusieurs activités du secteur tertiaire, comme les services aux entreprises, les communications, les finances et les transports, ont connu une hausse de productivité et renforcent le caractère exportateur et international de l'économie montréalaise.

Tableau 1.1 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	1 806 082	(2000)
Superficie du territoire ² (km ²)	499	(1997)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	29	(1998)

Nombre d'établissements manufacturiers ³	3 304	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	4	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	13,0	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	7,5	(1997)
Taux de chômage ² (%)	12,4	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	25 380	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	0,3	(1997)
secteur secondaire (%)	21,7	(1997)
secteur tertiaire (%)	78,0	(1997)

* : Incluant 2 carrières, 1 sablière et une raffinerie de cuivre.

Sources :

1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 13 % de la région de Montréal et l'ensemble de ce territoire était de propriété privée. En 1997, le territoire agricole représentait 7,5 % de cette région. En 1998, on trouvait dans la région 3 304 établissements manufacturiers tandis que, en 1997, 4 établissements miniers étaient en exploitation.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Cours d'eau

La région de Montréal est constituée d'un archipel dont les principales îles sont : l'île de Montréal, l'île Bizard, l'île des Sœurs, l'île Dorval, l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène. Ce territoire est donc entièrement entouré d'eau, en l'occurrence le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Louis) et la rivière des Prairies, et aussi, dans une moindre mesure, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Ces cours d'eau ont un bassin versant supérieur à 100 000 km².

Le tableau 2.1 présente les caractéristiques hydrologiques du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (40 ans et plus).

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
Saint-Laurent	8 560	14 500	5 130	001003	41	1955-1996
des Prairies	1 094	3 680	382	043301	74	1922-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Nom	Superficie (km ²)	Vocation/Utilisation
Deux Montagnes, des	149,96	villégiature, pêche, activités récréotouristiques, zone urbaine
Saint-Louis	147,11	villégiature, pêche, activités récréotouristiques, zone urbaine

2.3 Barrages

Dans la région de Montréal, nous trouvons 5 barrages. La société Hydro-Québec, qui en est le propriétaire, en exploite 3 à des fins de production hydroélectrique et loue les 2 autres à la Ville de LaSalle qui les utilise à des fins récréatives. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Trois (3) de ces ouvrages de retenue font partie de l'aménagement hydroélectrique Rivière-des-Prairies, qui en comprend 4 au total et qui forme un réservoir de 15 millions de mètres cubes d'eau. Le plus haut est le barrage Simon-Sicard, qui mesure 12 mètres de hauteur. La digue en aval de l'île de la Visitation a une hauteur de 10 mètres. Le troisième ouvrage est une digue en terre de 3 mètres.

Les 2 autres ouvrages de la région sont situés le long des rapides de Lachine. Ils sont constitués d'enrochement et mesurent respectivement 7,9 et 6 mètres de hauteur.

Par ailleurs, la régularisation des niveaux d'eau à l'exutoire du lac Ontario est gérée par la Commission mixte internationale. Jusqu'ici, les considérations fauniques n'ont presque pas retenu l'attention de cette commission.



3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de Montréal. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs conventionnels suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de Montréal

elles, situées du côté de l'île de Montréal, sont exposées aux eaux de certains ouvrages de débordement des réseaux d'égouts unitaires.

La mise en service en décembre 1998 de la station d'épuration La Pinière de Ville de Laval devrait entraîner une amélioration de la qualité de l'eau de la rivière des Prairies.

3.2.3 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de Montréal n'est pas affectée par l'acidification des eaux de surface.

La norme de mercure de 0,5 mg/kg dans la chair de poisson pour la consommation humaine est dépassée pour les dorés de moyenne et grande taille dans respectivement 67 % et 100 % des cas. Par contre, les teneurs en mercure dans la chair des quelques grands brochets pêchés sont sous cette norme.

En général, les teneurs en mercure de la chair des poissons pêchés dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Montréal sont relativement faibles; elles sont même inférieures à celles qui sont mesurées dans les poissons des grands lacs-réservoirs de la forêt boréale du Québec, comme les réservoirs Gouin, Dozois, Cabonga, Baskatong, etc. À toutes fins pratiques, il n'y a pas de recommandation visant à limiter la consommation de la plupart des espèces pêchées, comme la perchaude, le crapet ou la barbotte, au regard des risques potentiels pour la santé. On recommande seulement de limiter le nombre de repas (1 repas = 8 oz de poisson) à moins de 2 ou 4 par mois pour les poissons d'espèces prédatrices (achigan, doré, grand brochet) qui sont de taille relativement grande. On suggère de limiter la consommation à 8 repas par mois pour les autres tailles de poisson de ces espèces, et ce, seulement pour les pêcheurs adeptes qui consomment leurs prises à longueur d'année. Les repas occasionnels ne posent aucun problème.

Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Référence la plus récente

HÉBERT, S., 1999. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 à 1997*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction des écosystèmes aquatiques, 38 p. et 4 annexes.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002



Portrait régional de l'eau

Montréal (Région administrative 06)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

[5. Portrait municipal](#)

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

[6. Portrait industriel](#)

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

[7. Portrait agricole](#)

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématiques spécifiques](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

[8.3 Documents consultés](#)

[9. Initiatives locales](#)

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Zone d'intervention prioritaire \(comité ZIP\)](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

L'eau souterraine n'est utilisée pour l'alimentation en eau potable que par un petit réseau d'aqueduc privé, desservant environ 375 personnes dans un parc à roulettes, et par quelque 600 résidences ayant des puits individuels, à l'île Bizard. Il y a aussi une trentaine de résidences à Senneville qui sont alimentées par des puits individuels. Pratiquement toute la population du territoire de la CUM (99,9 %) est alimentée en eau potable par de l'eau de surface (voir tableau A.2).

Près de 150 puits sont enregistrés pour le territoire dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement. La majorité de ces puits servent ou ont déjà servi à l'alimentation de certaines industries, qui les utilisent aussi comme eau de refroidissement. À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 600 le nombre total de puits dispersés dans la région.

4.2 Problèmes de contamination

De nombreux cas de terrains contaminés sont répertoriés sur le territoire de la CUM. Ce sont généralement d'anciennes zones industrielles désaffectées, des stations-services fermées ou dont les réservoirs souterrains de produits pétroliers sont contaminés, d'anciens lieux d'élimination de déchets ou des sites industriels actifs.

Plusieurs de ces terrains ont été décontaminés pour en permettre l'usage à des fins résidentielles ou commerciales. De plus, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont instauré un programme de réhabilitation des terrains contaminés qui se termine en 2003 et dont l'enveloppe budgétaire de 60 millions de dollars devrait permettre la réalisation de nombreux projets. Ces différentes initiatives auront certainement un impact positif sur la qualité de l'eau souterraine.

L'influence des sols contaminés sur l'eau souterraine n'a généralement pas de conséquences graves dans la région de Montréal, compte tenu de l'usage restreint de cette eau. Toutefois, dans certains cas, il a été nécessaire d'intervenir pour empêcher l'infiltration de produits pétroliers dans les réseaux d'égouts municipaux (secteur des raffineries de pétrole) ou pour capter des contaminants avant qu'ils ne s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent (secteur des quais des industries pétrolières et le site de l'Adacport).

4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de Montréal. Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont généralement pas déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation régissant les

activités et les usages de l'eau souterraine sur le territoire.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEO en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

BÉRIault, A. et G. SIMARD, 1978. *Carte hydrogéologique de l'Île de Montréal et des Îles Perrot et Bizard*, Québec, Ministère des Richesse naturelles.

McCORMACK, R., 1986. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Archipel de Montréal*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de Montréal compte 26 réseaux municipaux d'eau potable desservant une population de 1 803 041 habitants dans 28 municipalités. On trouve également sur le territoire de la région 2 réseaux privés d'eau potable desservant 521 habitants.

Près de 100 % de la population de la région de Montréal est alimentée par eau de surface. Il n'y a qu'un seul réseau de distribution d'eau potable qui est alimenté par eau souterraine sur le territoire de la CUM. Il s'agit d'un petit réseau privé alimentant un parc de roulottes à l'île Bizard. Quelque 600 résidences s'approvisionnent aussi par des puits individuels sur cette île, et une trentaine de résidences à Senneville font de même (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

Il y a 7 usines de purification de l'eau potable (2 à Montréal, 1 à Lachine, à Dorval, à Pointe-Claire, à Sainte-Anne-de-Bellevue et à Pierrefonds) et 2 petits systèmes de traitement de l'eau (pour une partie de Senneville et l'Île de Dorval) qui servent à alimenter la population de la région de Montréal et qui s'approvisionnent à partir de l'eau de surface. Trois de ces usines ont des prises d'eau installées dans le fleuve Saint-Laurent, soit celles de Montréal et celle de Lachine. Les usines de Dorval, de l'Île de Dorval et de Pointe-Claire puisent leur eau dans le lac Saint-Louis. La prise d'eau de l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue est installée dans le lac des Deux Montagnes, tandis que l'usine de Pierrefonds capte ses eaux dans la rivière des Prairies. La prise d'eau du petit réseau d'aqueduc privé de Senneville est installée dans le lac des Deux Montagnes.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région de Montréal, 99,9 % de la population est raccordée à un réseau d'égouts municipal; il n'y a que 2 400 fosses septiques individuelles environ sur le territoire de la CUM, localisées dans les municipalités de Baie-d'Urfé (1150), l'Île-Bizard (750), Senneville (310) et Pierrefonds (125). Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis au gouvernement du Québec et aux municipalités d'investir plus de 1 400 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 100 % de la population de la région de Montréal raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1999.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Gestion des services d'alimentation en eau

Le projet de privatisation des systèmes de production et de distribution de l'eau de la Ville de Montréal a provoqué un débat assez vigoureux au sujet de la gestion de l'eau. La sécurité de l'approvisionnement en eau potable pour le territoire de la ville de Montréal fait également partie des préoccupations depuis la tempête de verglas de janvier 1998.

De plus, le vieillissement des infrastructures dans certains secteurs de la ville de Montréal occasionne un taux de fuite relativement important.

5.2.2 Gestion des eaux usées municipales

Tous les réseaux d'égouts sur le territoire de la CUM sont raccordés aux ouvrages d'assainissement depuis août 1995. Par temps sec, la totalité des eaux usées véhiculées par ces réseaux est donc acheminée à la station d'épuration de la CUM via les intercepteurs nord et sud.

Toutefois, la presque totalité des réseaux d'égouts raccordés à l'intercepteur sud, de même que la majorité des réseaux du centre et de l'est qui sont raccordés à l'intercepteur nord de l'île de Montréal, sont de type unitaire. De plus, une bonne partie des réseaux du secteur ouest de l'île est de type pseudo-séparatif. Cette caractéristique a entraîné la présence de plus de 150 ouvrages de débordement sur le pourtour de l'île, concentrés dans les parties centre et est, qui rejettent des eaux usées non traitées lorsqu'il pleut.

Le bilan du suivi effectué à ce jour a permis de constater une amélioration de la qualité des eaux entourant le territoire à la suite de la mise en place des ouvrages d'assainissement. Certains usages ont ainsi pu être récupérés, principalement par temps sec et notamment dans le lac Saint-Louis. Cependant, par temps de pluie, la qualité de l'eau est affectée par les nombreux débordements des réseaux d'égouts unitaires et par les déficiences de certains réseaux sanitaires ou pluviaux.

L'optimisation du réseau d'intercepteurs en fonction de la sensibilité des secteurs est actuellement en cours d'élaboration. Cependant, les nouveaux développements du territoire sont en majeure partie desservis par des collecteurs d'égouts unitaires, ce qui limite les solutions permettant de maintenir ou d'améliorer les acquis du *Programme d'assainissement des eaux du Québec*. L'extension des réseaux d'égouts unitaires dans les secteurs en développement augmente les débordements d'eaux usées dans les cours d'eau lorsqu'il pleut, si des systèmes de rétention ne sont pas mis en place.

Le ministère de l'Environnement a entrepris des démarches, de concert avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) et la CUM, relativement aux débordements d'eaux usées en cas d'orage afin de déterminer

les exigences à respecter et les objectifs à atteindre. Lorsque ces exigences et objectifs seront établis, il reviendra aux concepteurs des réseaux d'égouts de choisir la meilleure solution pour les respecter.

Par ailleurs, l'imperméabilisation des surfaces et la densité du réseau routier dans les secteurs fortement urbanisés augmentent la quantité d'eaux pluviales rejetées aux cours d'eau. Ces eaux sont aussi plus contaminées que celles des quartiers résidentiels.

5.2.3 Gestion du milieu hydrique

Le schéma d'aménagement de la CUM, qui est entré en vigueur au mois de décembre 1987, n'a pas été révisé depuis et aucune démarche connue ne nous indique que sa mise à jour sera amorcée dans un avenir prévisible.

Ce schéma d'aménagement n'intègre pas les modifications apportées en 1996 à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. La version de 1987 de ladite politique n'y avait été intégrée que partiellement puisque le schéma d'aménagement de la CUM ne protège pas les quelques ruisseaux qui restent sur l'île.

De plus, 14 cartes de plaines inondables officiellement désignées depuis 1995 ne sont pas encore intégrées au schéma d'aménagement de la CUM, non plus qu'aux règlements d'urbanisme des villes touchées par ces cartes. La CUM procède actuellement à une consultation des municipalités au sujet d'un projet de modification de son schéma d'aménagement, afin d'y intégrer ces cartes.

Par ailleurs, la Ville de Montréal, de par sa charte, n'est pas tenue de se conformer au schéma d'aménagement de la CUM, même si elle est membre à part entière de celle-ci. Son règlement d'urbanisme n'a pas intégré, à l'instar de la CUM, l'ensemble du contenu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* de 1996.

Pratiquement tous les marais d'origine ont été remblayés et un grand nombre de cours d'eau ont été canalisés. Les rives entourant Montréal sont les plus fortement artificialisées du fleuve au Québec. Plus de 67 % des rives nord du lac Saint-Louis sont artificialisées, alors que 61 % des rives nord du bassin de La Prairie et des rapides de Lachine sont artificialisées (Tecsult inc., 1995). Seules les rives de quelques îles (petites et moyennes) sont encore relativement naturelles. Du côté de la rivière des Prairies, les rives sont fortement artificialisées. Des deux côtés de la rivière, les murs, les remblais et les espaces gazonnés témoignent de l'absence de rive naturelle. De plus, les plaines inondables ont presque toutes été remblayées.

Il y a aussi de nombreux empiètements sur le domaine hydrique public pour lesquels les riverains n'ont pas obtenu d'autorisations ni conclu de baux de location ou d'actes d'achat leur donnant le droit d'occuper ou de modifier ces terrains riverains appartenant au gouvernement du Québec. Le ministère de l'Environnement entend profiter du fait que le ministère des Ressources naturelles procède actuellement à une réforme cadastrale sur l'ensemble du territoire québécois pour faire l'inventaire de ces empiètements.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, il n'y a qu'une seule carrière en activité sur tout le territoire de l'île de Montréal. De façon générale, l'exploitation des carrières et sablières a peu d'impact sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où l'exploitation est située sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

6.1.2 Secteur secondaire

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

À cet égard, la situation de la région de Montréal est particulière. En 1986, le ministère de l'Environnement et la CUM ont signé une entente qui permettait à cette dernière de se soustraire à certains articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), en échange de la prise en charge par la CUM de certaines responsabilités relativement à la gestion des eaux usées. La même année, la CUM adoptait le *Règlement 87* relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau.

En 1998, la CUM a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble de son territoire.

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 3 300 établissements industriels et manufacturiers situés sur le territoire de la CUM, environ 80 % utilisent l'eau principalement à des fins domestiques. Selon l'inventaire de 1998, la CUM a dénombré quelque 800 établissements ayant des rejets d'eaux de procédé aux réseaux d'égouts municipaux. Parmi ceux-ci, 505 entreprises étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, en raison de la nature ou de la quantité de leurs rejets; elles doivent donc obtenir un permis de déversement, en vertu du *Règlement 87* de la CUM. Les 300 autres établissements utilisent moins de 9 000 m³ d'eau par an et leurs rejets sont considérés comme ayant des répercussions mineures, toujours selon le *Règlement 87*. En outre, en plus du permis de déversement, la CUM a mis en application un système de redevance basé sur les débits d'eaux usées et la quantité de contaminants rejetés. Ce système s'applique actuellement aux grands utilisateurs d'eau (débit des rejets à l'égout supérieurs à 200 000 m³/an) et devrait s'appliquer progressivement aux plus petits utilisateurs (150 000 m³/an le 1^{er} juillet 1999 et 100 000 m³/an le 1^{er} juillet 2000).

Le tableau A.4 en annexe présente la répartition, selon leurs types d'activité industrielle, des 505 établissements dont les rejets d'eaux usées sont susceptibles de causer des dommages significatifs à l'environnement. Ce tableau présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1998, pour les industries de la région de Montréal. Selon cette estimation, 381 établissements (75 %) ont déjà obtenu leurs permis de déversement tandis que les 124 autres entreprises ne l'ont pas encore obtenu. Ces dernières sont principalement des petites entreprises, dont le débit

moyen est d'environ 100 m³/jour et qui œuvrent dans les différents secteurs industriels de la région de Montréal. De plus, même si ces entreprises n'ont pas obtenu leur permis de déversement, elles respectent quand même les normes du *Règlement 87*, selon les échantillonnages aléatoires effectués par le Service technique de la CUM.

Par ailleurs, il faut remarquer que la presque totalité des industries sont raccordées aux réseaux d'égouts municipaux qui, eux, sont reliés à la station d'épuration de la CUM. Deux exceptions cependant : les deux raffineries de pétrole dont les effluents traités sont déversés directement dans le fleuve Saint-Laurent et dont il est fait mention ci-dessous.

Secteur des pâtes et papiers

Sur le territoire de la CUM, on compte 3 industries du secteur des pâtes et papiers, qui déversent leurs eaux usées dans les réseaux d'égouts. Le débit individuel de chacune de ces industries est inférieur à 2 000 m³/jour, ce qui est relativement faible dans ce secteur d'activité. Ces entreprises auront une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, puisqu'elles devront payer une redevance relative à la pollution qu'elles génèrent, en vertu du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01). Ces redevances prendront effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement.

Secteur des raffineries de pétrole

Parmi les industries répertoriées dans la région de Montréal, les établissements du secteur des raffineries de pétrole sont parmi les plus grands utilisateurs d'eau et parmi ceux qui ont les volumes de rejets les plus importants. Le tableau 6.1 présente 2 de ces industries et précise leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des deux raffineries de pétrole de la région de Montréal

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Traitement des eaux usées de procédé
Péto-Canada Raffinerie de Montréal MONTREAL-EST	Fleuve Saint-Laurent	Fleuve Saint-Laurent	13 200	Primaire Biologique
Produits Shell Canada limitée MONTREAL-EST	Fleuve Saint-Laurent	Fleuve Saint-Laurent	16 600	Primaire Biologique

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire de la région de Montréal est très important. En effet, parmi

les 504 entreprises soumises à la procédure de permis de déversement mentionnée précédemment, environ 80 appartiennent au secteur des services. On y trouve ainsi des sociétés de transport par autobus, des compagnies de camionnage, des compagnies ferroviaires, des compagnies de transport de matières dangereuses. De plus, de nombreuses buanderies industrielles sont installées sur le territoire de l'île de Montréal.

6.2 Problématique spécifique

Le Port de Montréal compte parmi les principaux centres de transbordement de marchandises au Québec. Les marchandises sont reçues en vrac solide (charbon, gypse, fertilisants, céréales, etc.), en vrac liquide (produits pétroliers, vin, etc.) et en conteneurs (pièces d'automobile, produits de consommation). Les terminaux pétroliers situés à l'extrémité aval du port présentent le plus grand risque de déversement dans le fleuve.

Il n'y a eu aucun déversement majeur au cours des dernières années dans la zone portuaire de Montréal relié aux activités qui s'y déroulent (navigation maritime, chargement, déchargement des navires et plus particulièrement des pétroliers). En cas de déversement, une équipe régionale d'intervention est en place pour coordonner les mesures d'urgence à prendre, de façon à minimiser les impacts éventuels sur l'environnement.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

En 1996, la région de Montréal regroupait 0,24 % des fermes et 0,22 % des superficies cultivées du Québec. Seulement une faible partie du territoire de la CUM, dans la partie ouest de l'île, est affectée à l'agriculture, dont une grande partie par une institution d'enseignement spécialisée en agriculture (voir le portrait agricole au tableau A.5 en annexe).

7.2 Problématique spécifique

Aucun problème particulier n'est à signaler du point de vue de la contamination des eaux souterraines ou de surface par les activités agricoles.

8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

La partie terrestre du territoire de la région de Montréal est entièrement composée d'îles du fleuve Saint-Laurent. Les plus grosses îles sont urbanisées alors que l'on trouve des habitats fauniques sur la plupart des plus petites.

Puisqu'il s'agit d'un archipel baignant dans des eaux plus chaudes provenant principalement du sud et de l'intérieur du continent nord-américain, la région de Montréal est un milieu écologique distinct des autres régions de la province. Parmi ces caractéristiques, on note la proportion de son territoire constituée de rives et de plaines inondables et la présence de plans d'eau tels le lac Saint-Louis, le plan d'eau le plus pêché au Québec, les rapides de Lachine, qui abritent la plus grande colonie de Bihoreaux à couronne noire de l'est de l'Amérique du Nord (300 nids), et la rivière des Prairies, où l'on trouve l'une des plus importantes frayères à esturgeon jaune de la province. L'archipel de Montréal comporte 23 zones de rapides qui alternent avec des bassins lacustres. Par sa localisation méridionale, la région de Montréal bénéficie d'un

climat moins rigoureux que le reste de la province; c'est dans cette région que la période foliaire des arbres est la plus longue au Québec (Bannon, 1991).

En plus des rapides de Lachine, qui constituent un milieu de toute première importance pour les espèces ichtyennes, aviaires et floristiques, les exutoires du lac des Deux Montagnes (Rapides Saint-Jacques, Lalemant et Sainte-Anne-de-Bellevue) font partie des plus importants secteurs de rapides où plus de 40 espèces ichtyennes retrouvent chaque printemps des conditions hydrauliques particulières favorables à leur reproduction et à leur développement (Marsan et Ass., 1986 dans Tecslut inc., 1995). De plus, on trouve plus de 30 km² d'herbiers aquatiques dans les plans d'eau entourant Montréal (Tecslut inc., 1995).

En vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), 11 types d'habitats fauniques sont protégés sur le territoire public de la province. En plus de l'habitat du poisson, constitué des plans d'eau publics, la région de Montréal compte 7 aires de concentration d'oiseaux aquatiques sur le fleuve Saint-Laurent. De plus, le ministère de l'Environnement a entrepris des démarches pour faire protéger, en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, 6 autres aires de concentration d'oiseaux aquatiques (dont 2 dans le lac des Deux Montagnes), 1 héronnière (sur l'île aux Hérons, dans le grand bassin de La Prairie), 2 colonies d'oiseaux coloniaux (colonies de sterne pierregarin sur les îles aux Sternes, en face de la rive de Verdun et de LaSalle, dans le grand bassin de La Prairie) et 2 habitats du rat musqué sur la partie aval de la rivière des Prairies (île Rochon et île Gagné).

Espèces de poissons, pêche sportive et commerciale

L'archipel de Montréal est une des zones les plus riches en diversité ichtyenne au Québec. Quelque 88 espèces de poissons peuvent être trouvées dans ses eaux (Marsan et Ass., 1986 dans Tecslut inc., 1995). Le lac Saint-Louis est le secteur le plus riche de Montréal, à cause de ses grands herbiers et de ses variations de substrat, de courant et de profondeur. Onze espèces de poisson présentes à Montréal sont considérées comme d'intérêt pour la pêche sportive ou commerciale.

Après le nautisme, la pêche sportive est l'activité la plus populaire au lac Saint-Louis (*Document d'intégration préliminaire ZIP 5 et 6 Lac Saint-Louis*). En 1985, on estimait que 609 000 jours de pêche avaient été consacrés à cette activité et avaient résulté en la capture de 23 739 poissons, dont 65 % étaient des perchaudes, 17 % des grands brochets et 7 % des dorés jaunes. Les populations de ces espèces peuvent supporter ce rendement soutenu.

Des pêches traditionnelles et commerciales à la carpe, à l'esturgeon jaune et à diverses autres espèces destinées à la consommation ont toujours lieu chaque année dans les eaux de Montréal, dans le bassin de La Prairie et dans le lac Saint-Louis.

Des pêcheries importantes de poissons-appâts sont présentes dans tous les plans d'eau touchant l'île de Montréal.

Il y a 2 espèces dont la présence ne suffit pas à la demande pour la pêche sportive. Il s'agit d'espèces non indigènes, la truite arc-en-ciel et la truite brune. Le ministère de l'Environnement effectue annuellement des ensemencements de ces deux espèces afin de soutenir la pression de pêche. Des truites arc-en-ciel (stérilisées) et des truites brunes sont alors dispersées dans les rapides de Lachine. Une seule espèce indigène est récoltée à sa pleine capacité soutenue, soit la perchaude. La majorité des espèces d'intérêt sportif sont sous-exploitées. Jusqu'à l'an dernier, des maskinongés étaient ensemencés dans le lac Saint-Louis, mais la population de cette espèce s'est rétablie à tel

point qu'elle produit maintenant une récolte sportive annuelle soutenable.

Du côté de la rivière des Prairies, le barrage et la centrale hydroélectrique ont entraîné des modifications au régime hydrique, ce qui oblige plusieurs espèces de poissons (alose savoureuse, esturgeon jaune, etc.) à s'arrêter au pied du barrage pour frayer chaque printemps, à défaut de pouvoir poursuivre leur migration vers leurs anciennes frayères. La gestion des vannes au printemps est délicate : il s'agit de créer des courants aux endroits dont les substrats sont propices à la frai et d'empêcher la mortalité de poissons qui dévalent à travers les turbines (aloses, anguilles, etc.). Le secteur de la rivière en aval du barrage jusqu'au pont Papineau a été désigné sanctuaire de pêche afin de protéger les nombreuses espèces qui viennent y frayer au printemps. Malgré cela, le potentiel de cette rivière pour la pêche sportive demeure encore sous-utilisé. Parmi les nombreuses espèces de poisson que l'on trouve dans cette rivière, mentionnons : l'alose savoureuse, anadrome comme le saumon, dont la qualité de sa chair en fait un mets de qualité; les maskinongé, brochet, perchaude, doré et achigan, qui suscitent également l'enthousiasme des amateurs de pêche; l'esturgeon jaune, qui est exploité commercialement et qui fait l'objet d'une attention scientifique particulière en raison, entre autres, de la présence dans la rivière des Prairies de la plus importante frayère connue pour cette espèce.

La Fondation de la faune du Québec (FFQ) organise des programmes, appelés *Pêche en herbe* et *Pêche en ville*, qui visent à initier des jeunes à la pratique de cette activité et à faciliter aux moins jeunes la pratique de ce sport en milieu urbain. Des truites arc-en-ciel ont ainsi étéensemencées à l'été 1997 et à l'été 1998 dans un bassin du parc Angrignon de la Ville de Montréal par un organisme sans but lucratif, avec l'aide de subventions de la FFQ dans le contexte du programme *Pêche en ville*. Des organismes municipaux ont aussi mis en œuvre des activités éducatives subventionnées par la FFQ, dans le contexte du programme *Pêche en Herbe*, en 1998. Plus de 2 000 jeunes ont ainsi reçu des cannes à pêche gratuitement et près de la moitié de ces jeunes ont pêché dans le fleuve.

Espèces d'oiseaux

Les habitats riverains, humides et aquatiques de Montréal sont particulièrement importants pour bon nombre d'espèces d'oiseaux. Montréal est située dans un corridor important pour la migration de la sauvagine et constitue une aire de repos lors des migrations. À cet égard, le lac Saint-Louis est le troisième en importance dans le fleuve après le lac Saint-Pierre et le lac Saint-François. À l'automne, quelque 32 000 oiseaux aquatiques, en grande partie des morillons, s'arrêtent au lac Saint-Louis pour refaire leurs forces (*document d'intégration préliminaire ZIP 5 et 6 Lac Saint-Louis*). « La [grande] région de Montréal accueille sur son territoire 359 espèces d'oiseaux dont plus de 275 sont signalées à chaque année et 189 se reproduisent ici. » (Bannon, 1991). Plusieurs habitats riverains et insulaires favorisent leur nidification.

Amphibiens et reptiles

Il y a 17 espèces d'amphibiens et 14 espèces de reptiles qui sont susceptibles d'être rencontrées dans la région de Montréal. La plupart dépendent des milieux humides et aquatiques.

Espèces rares

Ce sont les caractéristiques écologiques particulières, combinées aux pressions exercées par la plus forte population humaine au Québec, qui font que le nombre d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, est élevé à Montréal, qu'il s'agisse de la faune ou de la flore. Plusieurs de ces espèces se

trouvent sur les rives des plans d'eau, en milieux humides ou aquatiques.

Ainsi, Montréal compte sur son territoire au moins 10 espèces animales susceptibles d'être désignées espèces menacées ou vulnérables au Québec et qui dépendent pour leur survie de l'eau ou des milieux humides de même que 2 plantes menacées que l'on trouve dans les milieux humides ou aquatiques et au moins 49 plantes susceptibles d'être désignées espèces menacées ou vulnérables typiques des milieux aquatiques ou humides.

Le chevalier cuivré, espèce de poisson désignée comme menacée et qui ne se trouve nulle part ailleurs dans le monde qu'au Québec, pourrait fréquenter les eaux de Montréal. Plusieurs autres espèces de poissons fréquentant l'archipel de Montréal sont susceptibles d'être désignées espèces menacées ou vulnérables, notamment l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse, l'anguille d'Amérique et le suceur ballot.

Espèces aquatiques non indigènes

Certaines activités portuaires, comme le déversement des eaux de ballast, comportent un risque d'invasion par des espèces aquatiques non indigènes et nuisibles, comme la moule zébrée.

Piégeage

Des populations relativement abondantes de rats musqués sont présentes dans la portion aval de la rivière des Prairies. Des visons habitent aussi les rives du fleuve et les cours d'eau intérieurs. Le rat musqué figure au premier rang en nombre de spécimens capturés par espèce piégée au Québec. Le piégeage est pratiqué sur les rives et aux alentours de Montréal.

Observation de la faune

On compte une douzaine de clubs d'ornithologie dans la grande région de Montréal et 22 des 55 sites d'observation des oiseaux de cette région se trouvent dans les limites de la CUM (Bannon, 1991). Plusieurs des espèces observées ont leurs habitats en milieux riverains, humides et aquatiques.



8.2 Activités de contact avec l'eau

En raison de leurs caractéristiques physiques favorables et de la proximité d'un important bassin de population, les lacs des Deux Montagnes et Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies offrent un potentiel récréatif exceptionnel, que ce soit pour des activités de contact direct avec l'eau (ex. : baignade, planche à voile, ski nautique), de contact indirect (ex. : navigation de plaisance, canotage, pêche sportive) ou de contact visuel à partir de parcs riverains, de sentiers pédestres et de pistes cyclables.

En 1995, les municipalités de la région de Montréal ont mis de l'avant un projet appelé « Montréal Bleu », qui a pour objectifs d'augmenter le nombre d'espaces publics riverains aménagés, de restaurer et maintenir la qualité de la ressource eau et des écosystèmes qui en dépendent et de faciliter l'accès au fleuve Saint-Laurent, à la rivière des Prairies et au canal Lachine. On vise ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens et à accroître l'attrait de la région pour les touristes et les plaisanciers en mettant en valeur le paysage, le fleuve et les autres cours d'eau comme facteurs de développement.

Certains travaux sont en voie d'être effectués pour ouvrir de nouveau le canal

Lachine à la navigation de plaisance. De plus, une société a été créée pour favoriser la promotion et le développement du « Croissant de l'est » (partie est de l'archipel de Montréal).

Bien que le territoire de la CUM soit entouré d'eau, on n'y trouve que 4 plages publiques, soit 2 au cap Saint-Jacques, à Pierrefonds, une au Bois-de-l'Île-Bizard et la dernière à l'île Notre-Dame. La qualité de l'eau de ces plages est suivie par le ministère de l'Environnement à l'intérieur du programme Environnement-Plage. En général, la qualité de l'eau de ces plages est excellente.

Dans la partie ouest de l'île de Montréal, les lacs des Deux Montagnes et Saint-Louis offrent des sites récréatifs particulièrement intéressants. Le parc-nature du cap Saint-Jacques et celui du Bois-de-l'Île-Bizard permettent un accès privilégié au lac des Deux Montagnes, notamment pour des activités peu ou pas offertes sur l'ensemble du territoire, soit la baignade et la planche à voile. La baie de Vaudreuil (bordant Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue), avec ses ports de plaisance, ses rampes de mise à l'eau et ses différents accès publics à l'eau, est fréquentée surtout pour les activités de contact indirect et visuel.

Le lac Saint-Louis constitue un pôle majeur pour les activités de nautisme dans la région de Montréal, avec un nombre élevé de ports de plaisance et de rampes de mise à l'eau. De plus, parmi les nombreux parcs urbains qu'on trouve sur ses rives, plusieurs sont dédiés à la pratique de la voile et de la planche à voile. Même si les plages du lac Saint-Louis demeurent fermées à la baignade, cette activité se pratique de façon non organisée dans les secteurs de Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé et Pointe-Claire.

Le grand bassin de La Prairie et les rapides de Lachine comptent 3 parcs : le Parc des rapides, le Parc linéaire du canal de Lachine et la forêt écologique de l'île des Sœurs. De nombreuses aires d'observation permettent d'apprécier le site unique des rapides de Lachine. Ce secteur est propice également à la pratique de la pêche sportive et du rafting. Le parc du canal de Lachine est un endroit hors pair pour la randonnée à pied et à bicyclette. Par ailleurs, la forêt écologique de l'île des Sœurs offre plusieurs sites d'observation des oiseaux.

Le tronçon fluvial en aval du bassin de La Prairie propose peu d'accès et les usages récréatifs y sont limités. Le port de Montréal impose sa présence sur le fleuve en occupant la rive à partir de la cité du Havre jusqu'à Pointe-aux-Trembles. La continuité de l'activité portuaire n'est brisée que par deux petites fenêtres, soit le Vieux-Port à l'ouest et le parc Bellerive à l'est. Une autre grande ouverture sur le fleuve est assurée par le Parc des Îles (îles Sainte-Hélène et Notre-Dame). Contrairement aux zones situées plus en amont, cette partie du fleuve compte peu de sites propices aux activités nautiques. Par contre, la pratique de la pêche sportive y est assez répandue.

S'il demeure des pratiques marginales de baignade et de ski nautique en amont, la rivière des Prairies est surtout utilisée par les adeptes d'activités de rive, de navigation de plaisance et de pêche sportive. La rive montréalaise offre de nombreux parcs, dont les 6 parcs-nature de la CUM (Anse-à-l'Orme, Cap-Saint-Jacques, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Île-de-la-Visitation et Pointe-aux-Prairies), qui sont très fréquentés, notamment pour la randonnée et l'observation de la nature. Ces parcs sont reliés par la piste cyclable qui longe la rive. Les quais publics, les rampes de mise à l'eau et autres accès publics sont très prisés de la population montréalaise. Les sites de pêche y sont nombreux, de telle sorte que toute la rivière des Prairies peut être considérée comme une aire de pêche. Parmi les usages particuliers, il faut souligner la pratique du canot-kayak à Cartierville et du ski nautique à Pierrefonds.

8.3 Documents consultés

AUCLAIR, M.-J., 1993. *Document d'intégration ZIP 5 et 6 Lac Saint-Louis, version préliminaire*, Québec, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada.

BANNON, P., 1991. *Où et quand observer les oiseaux dans la région de Montréal*, Québec, Société québécoise pour la protection des oiseaux et Centre de conservation de la faune ailée de Montréal, 361 pages.

TECSULT INC., 1995. *Étude des usages et des ressources biophysiques de la rivière des Prairies, du lac Saint-Louis et du tronçon fluvial du Saint-Laurent, Rapport final, Tome 1 : Inventaire*, Québec, Communauté urbaine de Montréal et Gouvernement du Québec, pagination multiple.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région de Montréal ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Ces projets figurent au tableau A.6 en annexe et présentent les promoteurs et les partenaires.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et en fournit une description sommaire de même que l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de Montréal

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Enlèvement des boues de l'usine de filtration de la Ville de Pierrefonds dans la rivière des Prairies	Dragage de la rivière des Prairies pour enlever les boues de l'usine de filtration déversées dans ce secteur avant l'installation de l'intercepteur des eaux usées	Décret adopté, mais le promoteur ne s'en est pas prévalu

Agrandissement de la marina de Pointe-aux-Trembles à Montréal par Marina P.A.T. inc.	Agrandissement de la marina actuelle (de 99 à 200 ou 300 emplacements)	En attente de l'étude d'impact depuis mars 1995
--	--	---

9.3 Zone d'intervention prioritaire (comité ZIP)

Il y a 2 comités ZIP oeuvrant dans la région de Montréal, le comité ZIP Ville-Marie, incorporé en 1996, et le comité ZIP Jacques-Cartier (anciennement comité ZIP Est de Montréal), incorporé en décembre 1995. Les comités ZIP sont des organismes sans but lucratif qui ont pour mission de promouvoir la concertation des intervenants visés afin de produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent pour leur territoire et de mettre en œuvre des mesures concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve.

Le comité ZIP Ville-Marie a un territoire d'intervention qui s'étend, sur la rive nord du fleuve, de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'arrondissement sud-ouest de Montréal inclusivement et, sur la rive sud, de Sainte-Catherine à Saint-Lambert. Son territoire englobe les rapides de Lachine et les bassins de La Prairie ainsi que le canal Lachine. Ses principales réalisations sont : la renaturalisation des berges à l'île des Sœurs, la participation à la mise en place d'un plan de nettoyage de l'île aux Hérons, la participation à l'élaboration d'un mémoire sur le nouveau plan de gestion des niveaux d'eau, la participation à titre de membre à la table de concertation du Comité technique du refuge des rapides de Lachine, la promotion des activités de sensibilisation du public aux problématiques du petit bassin de La Prairie.

Le territoire du comité ZIP Jacques-Cartier couvre des secteurs fortement urbanisés et densément peuplés, soit Montréal et Montréal-Est sur la rive nord, ainsi que Saint-Lambert, Longueuil et Boucherville sur la rive-sud. Plusieurs îles appartiennent à ce territoire : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame, l'île Verte, les îles de Boucherville et les Grandes Battures Tailhandier. Ses principales réalisations pour la région de Montréal sont : des études sur la cartographie des terrains contaminés de l'Est de Montréal et une évaluation du potentiel de conservation du territoire; la participation à la mise sur pied d'un comité permanent de suivi de la station d'épuration des eaux usées de la CUM; la participation à titre de représentant au comité de travail responsable du suivi de la décontamination du secteur 103 du port de Montréal; des études sur la consommation de poisson par la population économiquement faible de l'Est de Montréal.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002



Portrait régional de l'eau

Montréal (Région administrative 06)

Annexes :

Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)

Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)

Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)

Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)

Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)

Tableau A.6 : [Projets en développement durable \(ÉcoSommet 96\)](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région de Montréal (06)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	0	0
Contrôle des inondations	0	0
Étang	0	0
Faune	0	0
Hydroélectricité	3	60
Pisciculture	0	0
Prise d'eau	0	0
Régularisation	0	0
Réserve incendie	0	0
Site historique	0	0
Villégiature	2	40
Autres	0	0
Inconnue	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	5	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	0	0

Hydro-Québec	5	100
Municipal	0	0
Privé (individu et association de lacs)	0	0
Public	0	0
Public - Ministère de l'Environnement	0	0
Orphelin	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	5	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région de Montréal (06)

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Communauté urbaine de Montréal (66)	28 (1 803 041 habitants)	26	26	1 803 041	99,9	0	0	2 520	0,1
TOTAL DE LA RÉGION	28 (1 803 041 habitants)	26	26	1 803 041	99,9	0	0	2 520	0,1

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement du Québec (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région de Montréal (06)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31-12-99 ¹		Investissements (PAEQ et PADEM) ²
		Population	%	Population	%	

Communauté urbaine de Montréal (66)	27	1 774 938	99,7	1 774 938	100	1 431 597 124 \$
TOTAL DE LA RÉGION	27	1 774 938	99,9	1 774 938	100	1 431 597 124 \$

1. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
2. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région de Montréal (06)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs ¹ et taux d'assainissement en 1998 (%) ²	
- Répartition selon les secteurs industriels -	
SECTEUR	
Pâtes et papiers	3 (100 %)
Papier- imprimerie	35 (63 %)
Chimie	87 (81 %)
Transformation du métal ³	165 (82 %)
Agroalimentaire	52 (62 %)
Textile	49 (78 %)
Transport	27 (74 %)
Services	61 (77 %)
Autres	26 (54 %)
TOTAL	505 (75 %)

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement maîtrisées. Elles sont assujetties à l'obtention d'un permis de déversement en vertu du *Règlement 87* de la Communauté urbaine de Montréal.
2. Pourcentage d'entreprises dont le permis de déversements a été délivré.
3. Traitement de surface et produits métalliques.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région de Montréal (06)

MRC (code)	Superficie des fermes	Nombre de	Cheptel (nombre d'animaux)	Superficie (km ²)
------------	-----------------------	-----------	----------------------------	-------------------------------

	par MRC (%)	fermes	volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Communauté urbaine de Montréal (66)	7,5	86	1 180	1 150	n.d.	599	24,51	0,38	9,24	7,52	11,01
TOTAL DE LA RÉGION	7,5	86	1 180	1 150	n.d.	599	24,51	0,38	9,24	7,52	11,01

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de types de produits utilisés.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)

Région de Montréal (06)

Projet	Promoteurs	Partenaires
Réseau de suivi écologique des cours d'eau (suivi de la pollution de l'eau autour du territoire de la Communauté urbaine en relation avec le programme d'assainissement des eaux de la CUM)	Communauté urbaine de Montréal (CUM)	<ul style="list-style-type: none"> • Nil
Montréal Bleu et Grand Montréal Bleu (activités liées à la mise en valeur des cours d'eau)	Ville de Montréal, Table des préfets et maires de la grande région de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Montréal, CUM • 12 municipalités régionales de comtés

Référence : *ÉcoSommet 96, 400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, Gouvernement du Québec, Envirodoq EN970007.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002